

DECRET N° 93-098 du 28 Avril 1993

portant nomination de ~~Monsieur~~ MAKANGOU-LOUKAMY (Antoine)
en qualité de Chargé de Mission auprès du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 15 mars 1992 ;

VU le Décret n° 92-926 du 10 novembre 1992 portant réorganisation de la
Présidence de la République ;

VU le Décret n° 92- 896 du 3 septembre 1992 portant nomination du Ministre à
la Présidence, Directeur du Cabinet du Président de la République ;

VU le Décret n° 92- 980 du 31 décembre 1992 portant rectificatif au Décret n°
92-909 du 6 octobre 1992 portant nomination d'une Directrice Adjointe de
Cabinet du Président de la République ;

DECRETE :

Article 1er.- ~~Monsieur~~ MAKANGOU-LOUKAMY (Antoine) est nommé en qualité de
Chargé de Mission auprès du Président de la République.

Article 2.- Un texte subséquent fixera en tant que de besoin les missions de
l'intéressé.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
~~République du Congo~~ et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 28 Avril 1993



Professeur Pascal LISSOUBA.